

## CONSEIL MUNICIPAL

### *Procès-Verbal de la Réunion du 10 avril 2017*

L'an Deux Mille Dix Sept, le lundi 10 avril à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué (Date de convocation : 27 mars 2017) s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BARBAN, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain GIRAUDEAU

	<b>NOM Prénom</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>EXCUSÉS Procuration à :</b>	<b>ABSENTS</b>
1	Laurent BARBAN	X		
2	Didier SERIS	X		
3	Nadine CHENNA	X		
4	Bernard FATH	X		
5	Michel ZIMMER	X		
6	Marie-Christine GASTEUIL	X		
7	Serge MONNIER			X
8	Catherine FOURNIER	X		
9	Muriel EYL	X		
10	Josette LUCAS			X
11	Alain GIRAUDEAU	X		
12	Marc MINNEGHEER		M. FATH	
13	Simone HAEGEMANS	X		
14	Anne-Marie LABASTHE	X		
15	Claire GERARD-DARRACQ	X		
16	Benoist AULANIER	X		
17	Jean-François MOUCLIER	X		
18	Fabrice BOS		M. BARBAN	
19	Marie-Hélène DUBOIS	X		
20	Philippe GOURY	X		
21	Véronique PERPIGNAA-GOULARD			X
22	Marie-Christine ITHURRIA	X		
23	Sylvie VABRE	X		
24	Pierre POZZOBON	X		
25	Marie VIGUIER	X		
26	Philippe DIAS	X		
27	Benoit LACOSTE		M. DIAS	
28	Catherine SY	X		
29	Nicolas PASETTI	X		

## PROCES-VERBAL ANALYTIQUE

Le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

### 2017/07 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une photographie de l'exercice 2016 et que les résultats ont déjà été présentés lors du débat d'orientations budgétaires.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur DIAS demande sur quel compte est portée la redevance d'occupation du domaine public.

Il lui est répondu que cette recette est inscrite au compte 70.

Monsieur le Maire s'étant retiré, Monsieur SERIS présente les comptes aux votes.

**VOTE** : Abstentions : 3

Contre : 0

Pour : 21

### 2017/08 – AFFECTATION DES RESULTATS

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

**VOTE** : Abstentions : 3

Pour : 22

### 2017/09 – COMPTES DE GESTION 2016

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

**VOTE A L'UNANIMITE**

### 2017/10 – FIXATION DES TAUX COMMUNAUX 2017 DES 3 TAXES LOCALES

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

## VOTE A L'UNANIMITE

### **2017/11 – SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Suite à la présentation, Monsieur AULANIER se réjouit de voir que le dynamisme de certaines associations est récompensé par une augmentation des subventions.

Monsieur le Maire renchérit en précisant que le soutien de la commune est très important et reconnaissant en fonction du travail fourni par des dirigeants bénévoles.

## VOTE A L'UNANIMITE

### **2017/12 – BILAN ANNUEL 2016 DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

## VOTE A L'UNANIMITE

### **2017/13 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – APPLICATION D'UNE PART FIXE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire justifie cette application par le fait que le budget annexe « assainissement » est difficile à contenir en raison notamment d'une diminution de la consommation d'eau.

Monsieur FATH intervient pour expliquer le mécanisme budgétaire.

Les dotations imposées par le législateur impactent fortement les dépenses de fonctionnement même si, en contrepartie, elles constituent des recettes d'investissement.

Ces opérations d'ordre doivent être distinctes du mouvement budgétaire et de la trésorerie.

Comme l'a indiqué Monsieur le Maire, les recettes sont en baisse en raison de la diminution de la consommation et mettent en déficit le résultat final.

A l'instar des autres communes ou syndicats, il est proposé l'instauration d'une part fixe dont les léognanais ont pu bénéficier de sa non application sur les dix dernières années.

Monsieur FATH préconise pour les familles qui pourraient être en difficulté, que le CCAS puisse prendre en charge cette taxe.

Monsieur DIAS fait remarquer que le compte administratif 2015 du budget annexe Assainissement était en déficit en section d'investissement et que, pour celui de 2016, le déficit apparaît en fonctionnement.

Monsieur FATH rappelle qu'il s'agit d'écritures d'ordre et que l'orthodoxie budgétaire prévoit des virements du fonctionnement en investissement mais pas le contraire.

Monsieur DIAS demande pourquoi ne pas avoir pris la décision plus rapidement du fait que la situation était déjà tendue en 2015.

Monsieur FATH précise qu'au départ, les recettes ont été décalées de la part du délégataire.

**VOTE : Abstentions : 3**  
**Pour : 23**

## **2017/14 – BUDGET PRIMITIF 2017 (Commune – TS – Assainissement)**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire rappelle les points marquants avec une maîtrise des chapitres 011 et 012. Une présentation complète et détaillée est faite des projets d'investissement qui concernent des travaux et une importante acquisition foncière.

Monsieur PASETTI voit une augmentation du budget électricité alors que l'on évoque des économies d'énergie.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de prévisions qui prennent en compte des augmentations des énergies et d'éventuelles consommations dans le cas d'un hiver rigoureux.

Monsieur PASETTI est surpris que le budget ne consacre pas une ligne budgétaire à la dynamique globale, avec un esprit de communication et de partage avec la population.

Monsieur le Maire souligne que l'approche avec les léognanais est construite avec tous les moyens de communication.

Monsieur FATH donne des exemples de démarches déjà entreprises auprès de la population avec l'appui du Département de la Gironde et de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Ainsi, le Département avec Gironde Numérique consacre un budget énorme (55 millions d'euros) pour desservir l'ensemble du territoire.

La Communauté de Communes a prévu un fonds de 500 000 €uros par an sur 3 ans pour compléter des endroits non desservis par le numérique.

Le projet EUREKAPOLE va permettre la mise en place de nouvelles technologies au profit notamment des jeunes pour développer des projets.

Des interventions dans le domaine de la bio-technologie vont permettre la création d'emplois et le financement de matériels par prototypage.

La volonté d'équiper les bibliothèques du territoire d'un seul et même logiciel va permettre une meilleure communication et une grande facilité pour consulter les ouvrages.

Toutes ces réalisations démontrent une politique ambitieuse, notamment tournée vers les jeunes qui sont l'avenir.

Monsieur PASETTI souhaite que les subventions soient bien réparties et que la volonté politique puisse aider les associations qui ont envie d'évoluer.

Monsieur le Maire rappelle que l'attribution est équitable et calculée selon des critères de péréquation qui ont été définis avec les présidents des associations.

De plus, il défend la notion de pluralisme avec un soutien auprès de toutes les associations.

**VOTE : Abstentions : 4**  
**Pour : 22**

## **2017/15 – F.D.A.E.C. 2017**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**VOTE A L'UNANIMITE**

**2017/16 – PRIME DE FIN D'ANNEE AU PERSONNEL MUNICIPAL**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**VOTE A L'UNANIMITE**

**2017/17 – MARCHE DE PLEIN AIR – MODIFICATION DU PERIMETRE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire précise que 3 critères ont été respectés :

- Travail de concertation en amont
- Pas de déficit avec les places de stationnement
- Maintien accès stade du bourg

Monsieur DIAS indique que cette délibération va dans le sens de la proposition de son équipe lors des élections de 2014.

**VOTE A L'UNANIMITE**

**2017/18 – MODIFICATION DE L'ASSIETTE DE SERVITUDE DE PASSAGE A L'ARRIERE DE L'ESPACE CULTUREL GEORGES BRASSENS**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**VOTE A L'UNANIMITE**

**2017/19 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**VOTE A L'UNANIMITE**

**2017/20 – REHABILITATION ECOLE JEAN JAURES : AVENANT EN MOINS-VALUE AU LOT 2 « GROS ŒUVRE »**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**VOTE A L'UNANIMITE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 20 heures.

\* \* \* \* \*